

## Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1997/776 7 octobre 1997 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 7 OCTOBRE 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Les membres du Conseil de sécurité m'ayant demandé de présenter une évaluation de la situation actuelle en Sierra Leone, je voudrais les informer de ce qui suit :

Depuis novembre 1994, date à laquelle le chef d'État de la Sierra Leone a demandé les bons offices du Secrétaire général, l'Organisation des Nations Unies a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements de la région, l'Organisation de l'unité africaine et le Commonwealth au rétablissement de la paix en Sierra Leone. La coopération et l'appui de l'ONU ont porté sur les domaines suivants : le rétablissement de la démocratie, la tenue d'élections, la conclusion d'un accord de paix et le passage du rétablissement de la paix à la consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité a pleinement participé à ce processus et son président a publié un certain nombre de déclarations.

Le coup d'État illégal du 25 mai 1997 a fait échouer les efforts déployés par l'ONU et d'autres parties pour mettre la Sierra Leone sur la voie d'un développement fondé sur la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité, le Sommet de l'OUA, la CEDEAO, le Commonwealth, moi-même et d'autres parties avons à l'unanimité condamné dans les termes les plus énergiques le renversement du gouvernement démocratiquement élu du Président Alhaji Ahmad Tejan Kabbah et demandé le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel.

La CEDEAO, en tant qu'organisation régionale directement concernée, a pris la direction des efforts visant à rétablir le gouvernement démocratiquement élu de la Sierra Leone. Les Ministres des affaires étrangères de la CEDEAO ont informé les membres du Conseil de sécurité le 11 juillet, puis le 19 septembre 1997, des initiatives qu'ils avaient prises à cet égard. Ils m'ont également décrit l'évolution de la situation. La semaine dernière, j'ai eu des entretiens avec le Président Kabbah et le Secrétaire général de l'OUA qui ont instamment prié le Conseil de sécurité d'appuyer les efforts de la CEDEAO.

Les efforts répétés que la CEDEAO et d'autres organisations ont déployés depuis mai 1997 pour amener la junte à se retirer se sont heurtés à une série de mesures dilatoires et manoeuvres de diversion, et la junte ne manifeste aucune intention d'abandonner le pouvoir. Bien au contraire, il est clair qu'elle

compte y demeurer longtemps. Dans l'intervalle, la population sierra-léonienne subit les répercussions de la situation.

Les efforts entrepris pour résoudre la crise de manière pacifique et amener la junte à se retirer méritent l'appui du Conseil de sécurité et de la communauté internationale. À cet égard, les sanctions imposées par la CEDEAO et l'appui correspondant demandé au Conseil de sécurité peuvent être considérés comme des mesures visant à promouvoir une solution pacifique. Je suis convaincu que le Conseil voudra appuyer les mesures qu'il juge de nature à favoriser une telle solution.

Une importante question de principe est en jeu : les efforts menés par la communauté internationale pour mettre en place un régime démocratique, fondé sur la primauté du droit et le respect des droits de l'homme, ne sauraient être mis en échec par des coups d'État illégaux.

(<u>Signé</u>) Kofi A. ANNAN

----